



A l'attention des membres de la  
Commission Départementale de  
Coopération Intercommunale

Aillas, le jeudi 28 avril 2011

Affaire suivie par : Ninon GARNERET | [dgs@cc-auros.fr](mailto:dgs@cc-auros.fr) | 05.56.71.36.44  
Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Messieurs,

Le projet de rationalisation des EPCI à fiscalité propre proposé par le Préfet le 14 avril dernier a suscité un vif émoi auprès des élus de notre territoire.

En effet le projet actuel prévoit la disparition de la Communauté de Communes du pays d'Auros (un peu moins de 4 800 habitants) et son rattachement à une « grande intercommunalité » regroupant 51 communes couvrant les CdC d'Auros, du Réolais et de Monségur. Les « anciens » y ont vu un retour à l'ancienne grande Communauté de Communes du Haut entre deux mers dissoute d'autorité par le préfet de l'époque le 31/12/2002.

De nombreux élus de notre Communauté de Communes actuelle ont connu cet épisode malheureux et n'ont pas de bons souvenirs de cette structure notamment pour des raisons d'éloignement des citoyens et des difficultés de gestion que ce type de structure engendre.

Après débat au sein de notre assemblée communautaire, les élus se sont prononcés sur leur volonté de conserver la Communauté de Communes en l'état, cette dernière ayant fait la preuve de son action (développement de structures enfance-jeunesse, aménagement de Zone d'Activités Economiques, réalisation de travaux de voiries, etc.) avec des élus très présents et un personnel compétent et fortement impliqué dans notre structure.

A cette fin, j'ai été mandaté par le Conseil Communautaire pour aller à la rencontre des élus de la commune de Coimères afin de discuter d'une intégration de cette dernière dans la Communauté de Communes du Pays d'Auros et ainsi de dépasser le fameux seuil légal des 5 000 habitants tout en permettant la réunification de toutes les communes du Canton.

Je serai reçu par le Conseil Municipal de Coimères le 16 mai prochain pour évoquer ce sujet.

Devant l'incertitude que revêt la volonté des élus de la commune de Coimères, l'assemblée communautaire que je préside a souhaité se positionner sur une solution alternative à celle proposée par le Préfet.

Au vu de leur territoire, des complémentarités économiques et du bassin de vie des citoyens du canton d'Auros, **les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Auros, à l'unanimité**, souhaiteraient dans le cas où leur choix initial ne serait pas retenu, voir leur

EPCI rattaché à la Communauté de Communes du Pays de Langon (et éventuellement la Communauté de Communes des Coteaux Macariens).

Aussi, je vous demande de tenir compte de cet avis dans le cadre de vos travaux d'amendement du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Je vous pris de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté  
de Communes du Pays d'Auros  
**Francis ZAGHET**



**Copie pour information à Monsieur le Préfet**